

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 MARS 2026

AVOCATS.BE se mobilise pour la défense de l'État de droit

Face aux atteintes croissantes à l'État de droit en Belgique, comme ailleurs dans le monde, AVOCATS.BE annonce la création d'un Observatoire de l'État de droit. Cette initiative vise à renforcer la vigilance du barreau face aux dérives affectant plus particulièrement l'indépendance et le fonctionnement de la justice.

Constitué d'avocats, de magistrats, de philosophes et d'universitaires, cet observatoire aura pour mission d'identifier et de documenter les atteintes au fonctionnement de la justice et de proposer des actions concrètes afin de renforcer le respect des droits fondamentaux.

« L'État de droit souffre aujourd'hui, non seulement dans de nombreuses régions du monde mais également en Belgique. Il est urgent de se donner les moyens d'informer et d'agir », souligne Stéphane Gothot, président d'AVOCATS.BE.

« Les avocats doivent rester, avec les magistrats, les premiers défenseurs du respect des règles. Notre objectif est de documenter ces situations et de proposer des actions concrètes », explique Xavier Van Gils, ancien président d'AVOCATS.BE et co-président de l'observatoire.

Afin d'alimenter ses travaux, l'observatoire s'appuiera également sur l'expérience des avocats de terrain. Un formulaire de signalement est mis à disposition afin de permettre aux praticiens de signaler les situations susceptibles de révéler des atteintes au fonctionnement de la justice.

Les informations recueillies permettront à AVOCATS.BE de documenter ces situations et de formuler des propositions d'action auprès de ses instances.

Pour aller plus loin

Les réflexions de l'observatoire sont également présentées dans une [Tribune spéciale](#) d'AVOCATS.BE consacrée à l'État de droit.

Ce numéro propose notamment des entretiens avec Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Jean de Codt, ancien premier président de la Cour de cassation, et Benoît Frydman, philosophe du droit (ULB).

Il comprend également plusieurs analyses consacrées aux atteintes à l'État de droit, notamment la surpopulation carcérale, la politique d'accueil des demandeurs d'asile et les dysfonctionnements affectant l'exécution des décisions de justice.

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de onze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Namur-Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.200 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.